



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Plounevet

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Plounevet

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui, elle s'ouvrira le 8 Décembre prochain

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par M^{lle} Louise Soubigou

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. une seule

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Elle aura 100 élèves environ

Et combien de pensionnaires ?

R. 25 pensionnaires

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M. Auguste Soubigou

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par une société civile

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. au mois de Septembre 1902

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Deux

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrégation de St Esprit

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.